

Les principes qui fondent l'école publique alternative québécoise sont les suivants:

- 1. L'école publique alternative constitue une communauté d'appartenance et, à ce titre, est accessible à tous les élèves, à tous les parents, à tous les enseignants et à toutes les directions qui adhèrent aux valeurs et idéaux de son projet éducatif.**
- 2. La réussite d'un élève tient à l'atteinte de sa pleine mesure voire à son dépassement, tant à la maison qu'à l'école.**
- 3. L'élève exploite ses différences individuelles, ses forces ou ses faiblesses, tout en contribuant à la communauté éducative qui l'entoure et le supporte.**
- 4. L'intervention éducative des enseignants et des parents s'axe autour du projet de l'élève comme moteur de son autonomie.**
- 5. L'intervention éducative des enseignants et des parents mise sur le goût d'apprendre et les intérêts personnels de l'élève pour qu'il devienne un apprenant à vie.**
- 6. L'intervention éducative des enseignants et des parents prépare l'élève à jouer un rôle actif dans une société plus juste, plus solidaire et plus planétaire.**
- 7. Parents, enseignants et élèves forment une communauté d'apprentissage dans un esprit de co-éducation.**
- 8. Les enseignants forment une équipe qui agit comme ressource et guide de l'élève dans sa formation.**
- 9. Direction, personnel, parents et élèves co-gèrent l'école comme une communauté de vie.**
- 10. L'école publique alternative constitue une communauté de recherche et de développement formée d'élèves, d'enseignants, de parents et d'une direction.**

